

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE582

présenté par

M. Herth, M. Barbier, M. Straumann, M. Abad, M. Marc, M. Le Ray, M. Saddier, M. Dhuicq,
Mme Dalloz, Mme Genevard, Mme Vautrin et M. Lamblin

ARTICLE 26

A l'alinéa 4, après le mot :

« agro-écologie »,

insérer les mots :

« et de l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la référence à l'agriculture biologique dans les missions des établissements de l'enseignement agricole.

La référence explicite à l'agriculture biologique légitime sa fonction pédagogique de transfert de technologies innovantes et systémiques, elle répond aussi aux nombreuses attentes des étudiants en particulier ceux non issus du monde agricole.